

SÉANCE DU 13 MAI 2024

L'an 2024, le 13 Mai, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 7 Mai 2024

Présents : Mmes FORTIN Colette, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, GAULT Jean-Philippe,
BELLANGER Roland, LE MENER François, RHENY Raymond, POUSSE
Olivier, BISSON Grégory, ZAARAOUI Omar

Absents : Mme RIGAULT Caroline, excusée, donne pouvoir à Mme FORTIN Colette
Mr POUSSE Pascal, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François

Secrétaire : Mr LE MENER François

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 15 Avril 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2024-031 – Zones d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (ZAER)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) sur le territoire de la commune. Actuellement sur le PLUI-HD, les différentes zones autorisent à certaines conditions, les panneaux photovoltaïques, ainsi que sur certains bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la pose de panneaux photovoltaïques sur les différentes zones du PLUI-HD à certaines conditions.
- D'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux suivants : Gymnase Pierre Cellai (Parcelle AE 161), Eglise (Parcelle AE 118), Bâtiment Ancienne Poste (Parcelle AE 122), Ecole (AE 31 et 33).

Divers

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un véhicule Peugeot 208 sera mis à disposition en auto-partage. Il faudra réserver sur un site.

- Monsieur le Maire informe que l'inauguration de l'ascenseur aura lieu le Samedi 29 Juin 2024 à 11 h
- Monsieur le Maire informe qu'Agglopolys relance pour la surveillance des digues et nous informe qu'une nouvelle session de formation aura lieu les 20 et 21 Juin 2024. Les élus et le personnel peuvent s'inscrire avant le 7 Juin 2024.
- Monsieur le Maire informe qu'un arrêt de car aura lieu au coteau de sudon pour le ramassage scolaire (sivos) pour la rentrée 2024/2025.
- Monsieur le Maire informe que nous avons un rendez-vous avec Mr GAUZE pour l'école de musique.
- Monsieur LE MENER prend la parole en nous informant que le 22 Septembre 2024, il y aura une animation « création du metteur en scène – reportage » financé par la DRAC.